Les départements français



Avant la Révolution de 1789, la France était organisée **administrativement** en **provinces**. Depuis l'Assemblée constituante du 26 février 1790, la France est découpée en **départements** (83 à l'origine). On compte aujourd'hui 96 départements métropolitains et quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion) pour un total de 100.

Chaque département correspond à une division administrative placée sous l'autorité d'un préfet et administrée par un Conseil général.

© 2000-2025, Miscellane